



RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2004 B 00974

Numéro SIREN : 453 623 969

Nom ou dénomination : A.A.D.R.

Ce dépôt a été enregistré le 19/09/2016 sous le numéro de dépôt 11465

« A.A.D.R. »
SAS au capital de 7 500 €
Siège social : 8 avenue de la Vertonne – VERTOUL (Loire-Atlantique)
453 623 969 RCS NANTES

Déposé au Greffe
le 19 SEP. 2016
sous le N° 11465
RCS N° 04 B 974

*

DECISION COLLECTIVE EXTRAORDINAIRE
PAR ACTE SOUS SEING PRIVE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- 1) Madame Ariane CHALON,
- 2) La société SOVEMA, représentée par Madame Ariane CHALON,
- 3) Monsieur Gaël Arnaud.

IL A ETE EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

EXPOSE

I – Les soussignés sont seuls actionnaires de la société "A.A.D.R.", SAS au capital de 7 500 €, dont le siège est à VERTOUL (Loire-Atlantique), 8 avenue de la Vertonne, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTES sous le numéro 453 623 969, et dont le capital est divisé en 75 actions, réparties ainsi qu'il suit :

- Madame Ariane CHALON.....	28 actions
- la société SOVEMA	43 actions
- Monsieur Gaël ARNAUD	4 actions

II – Aux termes de l'article 27 des statuts de ladite société, les décisions collectives (à l'exception de l'approbation des comptes annuels) sont prises par consultation écrite, en assemblée ou par acte sous seing privé.

III – Par ailleurs, l'article 22 des statuts prévoit notamment que la nomination des Commissaires aux Comptes résultent d'une décision collective des actionnaires.

CECI EXPOSE

Les soussignés déclarent adopter à l'unanimité les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant

La collectivité des actionnaires, constatant que la société est, depuis le 22 mars 2016, contrôlée par la société « SOVEMA », Présidente et actionnaire majoritaire, décide, conformément aux articles L.227-9-1 et L.233-16 du Code de Commerce, de nommer :

- la société ATLANTIQUE AUDIT, représentée par Mr Damien LE ROUX, société de Commissariat aux comptes, Membre de la Compagnie Régionale de RENNES, SAS au capital de 12 000 €, dont le siège est à SAINT NAZAIRE (Loire-Atlantique), Océanis, 4 rue de l'Etoile du Matin – 351 824 164 RCS SAINT-NAZAIRE, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire ;
- et Monsieur Manuel VALLEE, Commissaire aux Comptes, Inscrit près la Compagnie des Commissaires aux Comptes de RENNES, domicilié à SAINT NAZAIRE, 4 rue de l'Etoile du Matin, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

et ce, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires réunie pour statuer sur les comptes de l'exercice clos, en principe, le 30 septembre 2021.

DEUXIEME RESOLUTION : Pouvoirs aux fins de formalités

Tous pouvoirs sont conférés à la SELAS « CABINET JURIDIQUE COURTIN », société d'Avocats, aux fins d'accomplir partout où besoin sera les formalités requises par la législation en vigueur.

* * *

Fait à VERTOU
Le 31 mars 2016

CABINET COURTIN
